

Radio-Club de la Haute Île



F5KFF / F6KGL

Port de Plaisance

F-93330 Neuilly sur Marne

Bienvenue sur le cours de F6KGL

La séance de ce soir porte sur

Réglementation

Chapitre 4 – Deuxième partie

Modalités de l'examen et indicatifs d'appel

Ce document a servi pour le cours enregistré le **08/11/2019**.

Ce document (*PDF*), le fichier audio (*MP3*) et les liens des vidéos (*Youtube*)
sont disponibles sur la page <https://f6kgl-f5kff.fr/lespodcasts/>



R-4.5) Modalités de l'examen

voir l'arrêté du 21/09/00 modifié

- Pour passer l'examen, il n'y a pas d'âge minimum
 - Il faut réussir les deux épreuves (réglementation et technique) pour obtenir le certificat d'opérateur (*frais d'examen = 30 €*)

- Si le candidat a une invalidité (IPP) $>$ ou $=$ à 70%



- les épreuves sont adaptées à son handicap
- le temps de l'examen est triplé
- l'épreuve peut se dérouler à son domicile

- En cas d'échec à l'une des deux épreuves,



- le candidat doit attendre deux mois avant de repasser l'examen
- le candidat conserve pendant un an le bénéfice de l'épreuve dans laquelle il a obtenu la moyenne.

- Les détenteurs d'un certificat de l'ex-classe 3 (F0) n'ont à passer que l'épreuve de technique (*pas de limitation de date*)



R-4.5) Modalités de l'examen

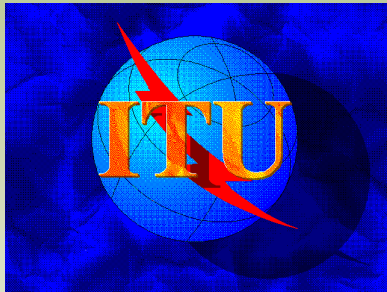
- Après avoir réussi l'examen, il faut attendre de recevoir la **notification** de l'indicatif d'appel, seul **document autorisant l'émission**
 - L'ANFR vous envoie dans la semaine votre certificat d'opérateur et un dossier de demande d'indicatif d'appel.
 - La notification de l'indicatif d'appel vous est envoyée environ 15 jours après la réception du dossier.
 - *depuis décembre 2014, l'ANFR délivre les certificats d'opérateurs et notifie les indicatifs d'appel*
 - *l'étape « signature de l'autorité compétente » au ministère chargé des communications électroniques est donc supprimée*
 - *le délai entre la réussite à l'examen et la notification de l'indicatif est d'environ 3 semaines (si le dossier complété est tout de suite renvoyé à l'ANFR)*
- *L'ANFR peut organiser des « examens décentralisés » si :*
 - *il y a plus de 10 candidats*
 - *le site d'accueil est à plus de 100 km d'un centre d'examen*



*Modification du CP&CE en décembre 2014 :
 ⇒ l'ANFR envoie directement le certificat d'opérateur et la notification de l'indicatif d'appel*

R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- La disposition S19-68 du RR détermine comment sont constitués les indicatifs d'appel individuels :



- Le **préfixe** de localisation est constitué d'une lettre ou de 2 caractères (une des 26 lettres de l'alphabet romain ou chiffre en dehors de 0 ou 1) dont au moins un doit être une lettre (préfixe à 2 chiffres non attribués).
exemples : I (Italie), DL (Allemagne), 9H (Malte), C3 (Andorre)

- 1 chiffre
 - 1 à 4 lettres (26 lettres de l'alphabet romain)
- } **suffixe**, attribution selon les critères de chaque pays

- Selon l'annexe 4 de l'arrêté du 21/09/00 modifié, tous les indicatifs d'appel français sont formés par :

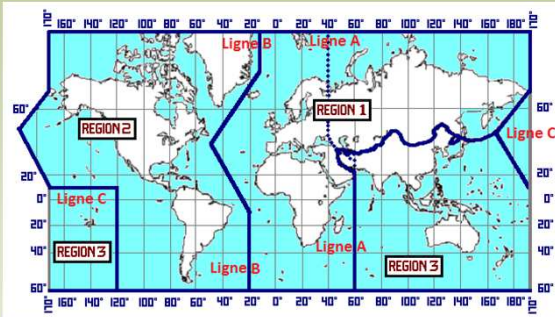
- le préfixe** constitué de **1 ou 2 lettres** selon la localisation
- le suffixe** constitué de :

- un chiffre** indiquant la classe de l'opérateur
- 2 ou 3 lettres** propres à chaque station

un suffixe à 4 lettres pourra être attribué quand toute la série F4 aura été attribuée (après F4UZZ, F4AAAA sera attribué)

R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- Le préfixe des stations dont l'adresse déclarée est située
 - en France continentale est la lettre **F** (région **1** de l'UIT)
 - en Corse ou en Outre-Mer est composé de 2 lettres :



Les 3 régions de l'UIT

La France est la 2^{ème} puissance maritime mondiale (après les Etats Unis) à cause de ses nombreux territoires d'outre-mer et leurs Zones Economiques Exclusives (200 milles des côtes), à ne pas confondre avec les eaux internationales (12 milles nautiques des côtes)

- **FG** : Guadeloupe **2**
- **FY** : Guyane **2**
- **FR** : Réunion **1**
- **FH** : Mayotte (*îles des MaHorais*) **1**
- **FJ** : St Barthélemy (*l'île de Johnny !*) **2**
- **FP** : St Pierre & Miquelon **2**
- **FT** : Terres Australes Antarctiques Françaises : Crozet **1**, Kerguelen **3**, St Paul & Amsterdam **3**, Terre Adélie **3**, îles Éparses **1** (*océan indien : Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses, Tromelin*)
- **FO** : Polynésie Française (*Océanie*) **3** et Clipperton **2**
- **FX** : Satellites français du service amateur
- **FM** : Martinique **2**
- **TK** : Corse **1**
- **FS** : St Martin **2**
- **FW** : Wallis & Futuna **3**
- **FK** : Nouvelle Calédonie **3**

L'ANFR notifie tous les indicatifs d'appel français en fonction de l'adresse déclarée.

Le chiffre en rouge indique la région UIT où se situe le territoire.

***Avant 2015**, les indicatifs étaient notifiés par le **Ministre** ou par le **Préfet** à Mayotte, par le **Haut Commissaire de la République** (HCR) en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française et par l'**Administrateur supérieur** à Wallis & Futuna et dans les TAAF.*

R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- Le **suffixe** est propre à chaque station.
- Le suffixe commence par **un chiffre** indiquant la classe de l'opérateur :
 - **0** = opérateur de classe 3 (n'est plus attribué) ;
 - **1 et 4** = opérateur de classe 2 (classe unique)
seul le chiffre **4** est attribué (actuellement (10/2019), série F4IL \times).
lorsqu'un opérateur de l'ex-classe 3 réussit l'épreuve de technique, son préfixe change : la plupart du temps, F0ABC devient F4ABC
 - **5, 6 et 8** = opérateur de classe 1 et radio-club (n'est plus attribué aux opérateurs individuels, sauf pour les radio-clubs).



Modification
de mai 2012

Les chiffres **2, 3, 7 et 9** restent en réserve, une partie ayant déjà été affectée à des indicatifs individuels.

Pour les indicatifs d'appel individuels des DROM-CTOM, seul le chiffre 1 est attribué.

Les chiffres 0 (ex-classe 3) et 5 (ex-classe 1) ont aussi été attribués

R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- Le suffixe se termine par 2, 3 (ou 4) lettres :
 - les séries suivantes sont réservées aux indicatifs individuels :
 - **AA à ZZ**
 - **AAA à UZZ** (sauf la série **Kxx**)
 - **AAAA à UZZZ** (quand la série AAA à UZZ sera épuisée)
 - **KAA à KZZ** sont affectés aux radio-clubs
 - **KA à KZ** pour les radio-clubs de Corse et des DROM-COM
 - la série **VAA à VZZ** est réservée aux amateurs de l'Union Européenne installés pour plus de trois mois en France
 - *Cas des indicatifs attribués à des Britanniques ? Devront-ils changer ?*
 - la série **WAA à WZZ** est réservée aux amateurs hors UE installés pour plus de trois mois en France
 - **XAA à XZZ** étaient affectés aux balises (en réserve dans le nouveau texte)
 - **YAA à YZZ** : stations répétitrices numériques (« « «)
 - **ZAA à ZZZ** : stations répétitrices (relais et balises)



R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- La Loi de Finances pour 2019 a supprimé la taxe annuelle sur les radioamateurs (46 € en 2018, *tarif inchangé depuis 1991*).
 - La taxe pour duplicata de notification d'indicatif (12 € jusqu'en 2018) a été aussi supprimée. Le duplicata est maintenant gratuit.
- Les indicatifs d'appel restent la propriété de l'État et **ne sont pas transmissibles**.
- Sauf nécessité constatée par l'administration, les indicatifs à **suffixe de deux lettres** devenus disponibles **ne sont pas réattribués**.
 - *à ce jour, aucun indicatif d'appel individuel n'a été réattribué*
 - *dans un ancien texte (abrogé), seuls les indicatifs des radioamateurs morts pour la France ne pouvaient être réattribués.*

*voir aussi page **CNFRA** dans Radio-REF de juin 2010*



R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- Des **indicatifs spéciaux** peuvent être attribués pour une période limitée à **quinze jours non consécutifs pendant 6 mois** (article 7 et annexe 4 de **l'arrêté du 21/09/00**).
 - le préfixe de l'indicatif sera composé de :



- **TM** pour la France continentale
- **TK** en Corse (*comme pour les indicatifs individuels, risque de confusion !*)
- **TO** dans les DROM, à Saint Pierre et Miquelon et à Mayotte
- **TX** dans tous les autres CTOM (*impossible d'identifier précisément le lieu d'émission*)

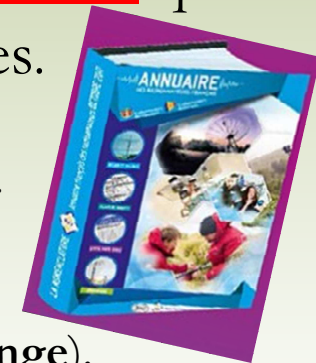
Indicatif spécial •
demandé à l'occasion de
la fermeture •
d'une base militaire

- suivi d'**un chiffre** (0 à 9)
- et d'un suffixe de **1 à 4 caractères** avec une lettre à la fin
- La demande doit être **motivée** et déposée **20 jours ouvrables** avant le début de l'activité
 - *le dossier remis à l'ANFR indique l'adresse de l'activation, les dates, la position WGS84 (donc, pas de /P ou /M) et la liste des opérateurs*
 - *le demandeur devra joindre sa notification d'indicatif d'appel*
 - *la demande d'indicatif spécial est gratuite (24 € avant 2018)*
- Les indicatifs spéciaux sont **réattribuables**



R-4.6) Formation des indicatifs d'appel

- Le titulaire qui ne souhaite plus utiliser son indicatif d'appel peut demander la **suspension volontaire**.
 - après 10 ans de suspension volontaire, l'indicatif pourra être réattribué.
 - lorsque le titulaire souhaite réutiliser son indicatif, il joint à sa demande le courrier accusant réception de sa demande de suspension.
 - *l'intérêt de cette demande est limité depuis la suppression de la taxe annuelle*
- L'ANFR gère et publie l'**annuaire des radioamateurs** qui comporte les noms, prénoms, indicatifs et adresses.
 - l'ANFR est autorisée à **céder les données** de cet annuaire aux associations nationales représentatives des radioamateurs.
 - les radioamateurs peuvent s'opposer à tout moment à ce que figurent dans cet annuaire les informations nominatives les concernant à l'exception de leur indicatif personnel (**liste orange**).
 - *si les renseignements sont déjà publiés au moment de la demande de figurer sur la liste orange, un nouvel indicatif ayant la même structure alphanumérique peut être attribué à la demande de l'opérateur*
 - l'annuaire comprend aussi les coordonnées des **radio-clubs, des relais et des balises** (et leurs responsables) mais pas des indicatifs spéciaux temporaires.





R-4.7) Utilisation de l'autorisation d'émettre dans les pays de la CEPT



- La recommandation **T/R 61-01** prévoit la libre circulation des radioamateurs au sein de la CEPT sans formalité administrative. Pour les radioamateurs étrangers en visite en France (*et pour les français se rendant dans la CEPT*) :

- si le **séjour dure moins de 3 mois**, le radioamateur étranger s'identifiera de la manière suivante :



- **préfixe** du pays visité (*et, selon les pays, préfixe de localisation*)
- **barre de fraction** (« *stroke* » en anglais),
- **indicatif** d'appel personnel délivré par son administration
- **suffixe** **/P** ou **/M** (*non précisé dans l'arrêté du 21/09/00 modifié*)

- **Exemples :**

- **F/I9AAA/P** est une station italienne émettant depuis un hôtel à Paris
- un radioamateur français émettant depuis son véhicule en Belgique s'identifiera par : **ON/F6ABC/M**



R-4.7) Utilisation de l'autorisation d'émettre dans les pays de la CEPT



- Liste des 45 pays membres de la CEPT appliquant la recommandation T/R 61-01 (avec **préfixes** à utiliser) :

En gras :
pays membres
de l'UE



En gras italique :

*Royaume-Uni qui
devrait quitter l'UE
(Brexit)*



Albanie (**ZA**), Allemagne (**DL**), Andorre (**C3**), Autriche (**OE**), Belgique (**ON**), Bosnie Herzégovine (**E7**), Bulgarie (**LZ**), Chypre (**5B**), Croatie (**9A**), Danemark (**OZ**), Îles Féroé (**OY**), Groenland (**OX**), Espagne (**EA**), Estonie (**ES**), Finlande (**OH**), Grèce (**SV**), Hongrie (**HA, HG**), Irlande (**EI**), Islande (**TF**), Italie (**I**), Lettonie (**YL**), Liechtenstein (**HB0**), Lituanie (**LY**), Luxembourg (**LX**), Macédoine (**Z3**), Malte (**9H**), Moldavie (**ER**), Monaco (**3A**), Monténégro (**40**), Norvège (**LA**), Spitzberg (**JW**), Pays Bas (**PA**) Pologne (**SP**), Portugal (**CT7**), Açores (**CT8**), Madère (**CT9**), Roumanie (**YO**), *Angleterre (M)*, *Île de Man (MD)*, *Irlande du Nord (MI)*, Jersey (**MJ**), *Écosse (MM)*, Guernesey (**MU**), *Pays de Galles (MW)*, Fédération de Russie (**R**), Saint Marin (**T7**), Serbie (**YU**), Slovaquie (**OM**), Slovénie (**S5**), République Tchèque (**OK**), Suède (**SM**), Suisse (**HB9**), Turquie (**TA**), Ukraine (**UT**), Cité du Vatican (**HV**)

autre préfixes : Royaume-Uni (**Gx**), Russie (**UA**), ONU et UIT (**4U**)

*voir aussi page **CNFRA** dans Radio-REF de décembre 2010*



R-4.7) Utilisation de l'autorisation d'émettre dans les pays de la CEPT



- Liste des pays membres de la CEPT sans information sur l'application de la recommandation T/R 61-01 :
La CEPT comprend 48 pays. Or, les 3 pays suivants n'ont jamais donné d'informations sur l'application de la T/R 61-01 :
Azerbaïdjan (**4K**), Biélorussie (**EW**), Géorgie (**4L**).
*De plus, le Kosovo (**Z6**) n'est pas membre de la CEPT*
- Liste des 8 pays non membres de la CEPT mais appliquant la recommandation T/R 61-01 :
Australie (**VK**) Afrique du Sud (**ZS**), Antilles néerlandaises (**PJ**), Canada (**VE** suivi d'un chiffre selon localisation, Terre Neuve et Labrador : **VO**, Yukon et Île du Prince Édouard : **VY**), États-Unis (selon la localisation **W**, **KH** ou **KP** suivi d'un chiffre), Israël (**4X**), Pérou (suffixe **OA**), Nouvelle-Zélande (**ZL**). *Hong Kong (**VR2**) applique la T/R 61-02 pour la seule reconnaissance du niveau de l'opérateur.*
- Liste des 5 pays ayant conclu un accord de réciprocité avec la France :
Brésil (**PY**), Côte d'Ivoire (**TU**), Japon (**JA**), Kenya (**5Y**), Thaïlande (**HS**)



R-4.7) Utilisation de l'autorisation d'émettre dans les pays de la CEPT



- **Toutes ces listes sont à connaître** car il y a de nombreuses questions sur ce thème à l'épreuve de réglementation.
- La recommandation T/R 61-01 **s'applique** :
 - **aux radioamateurs étrangers** issus de pays appliquant cette recommandation ou originaires d'un Etat ayant signé une convention d'Etat à Etat avec la France et **séjournant pour moins de 3 mois en France**.
 - **aux radioamateurs français** (*sauf les opérateurs de l'ex-classe 3*) pendant moins de 3 mois dans un pays de la CEPT appliquant cette recommandation ou originaires d'un Etat ayant signé une convention avec la France.
 - lors des déplacements, **c'est la réglementation locale qui s'applique** (bande de fréquence, classe d'émission, puissance) et non pas la réglementation du pays d'origine du radioamateur.
 - *avant de partir à l'étranger, renseignez-vous des conditions d'exploitation locales.*
 - *dans certains pays, un chiffre au suffixe précise la localisation géographique et d'autres pays continuent d'exiger la connaissance du Morse pour accéder aux bandes HF*
 - *si les autres pays font comme la France, il faudra chercher : le seul document en anglais sur le site de l'ANFR est une demande d'indicatif F5V / F5W !*

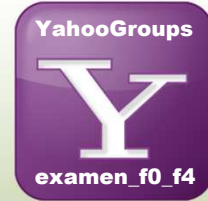




R-4.7) Utilisation de l'autorisation d'émettre dans les pays de la CEPT

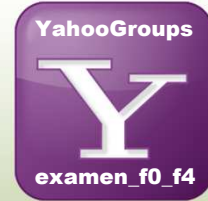


- Si le **séjour dure plus de 3 mois**, le radioamateur étranger demandera à l'ANFR un indicatif d'appel réservé à cet usage (suffixe **V_{xx}** ou **W_{xx}**).
 - tous les pays de la CEPT ne proposent pas cette opportunité et il faut souvent repasser les examens locaux...
- Il existe aussi des textes s'appliquant aux « **Novices** » (recommandation ECC 05(06) et ERC 32) mais ils **ne sont pas appliqués en France**
 - ni pour les « ex-classe 3 » français
 - ni pour les Novices étrangers
 - *près de la moitié des pays de la CEPT appliquent ces deux textes*
 - *le préfixe à utiliser pour s'identifier est parfois différent de celui utilisé pour l'application de la recommandation T/R 61-01*
- *Enfin, il existe aussi un texte recommandant une « licence d'entrée » (ECC Report 89) ne permettant pas de trafiquer à l'étranger.*



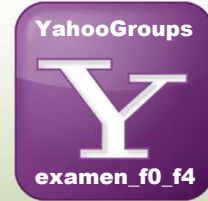
Les questions posées à l'examen

- **Temps prévu pour un handicapé de + de 70% ?**
 - 2 fois plus de temps
 - 3 fois plus de temps
 - temps identique aux autres candidats
 - 3 fois plus de temps uniquement pour l'épreuve de réglementation
- **Quel est l'âge limite pour le passage de l'examen ?**
 - pas d'âge minimum
 - 12 ans
 - 16 ans
 - 18 ans
- **Après combien de temps peut-on se représenter après un échec à l'examen ?**
 - 1 mois
 - 2 mois
 - 3 mois
 - 1 an



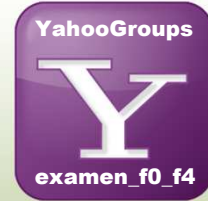
Les questions posées à l'examen

- **Temps prévu pour un handicapé de + de 70% ?**
 - 2 fois plus de temps
 - 3 fois plus de temps – *bonne réponse* (*y compris si l'IPP du candidat = 70%*)
 - temps identique aux autres candidats
 - 3 fois plus de temps uniquement pour l'épreuve de réglementation
- **Quel est l'âge limite pour le passage de l'examen ?**
 - pas d'âge minimum – *bonne réponse*
 - 12 ans
 - 16 ans
 - 18 ans
- **Après combien de temps peut-on se représenter après un échec à l'examen ?**
 - 1 mois
 - 2 mois – *bonne réponse*
 - 3 mois
 - 1 an – *faux ! On garde le bénéfice de l'épreuve réussie pendant un an mais ce n'est pas la question...*



Les questions posées à l'examen

- **Vous contactez un radioamateur dont l'indicatif commence par FG. D'où est-il originaire ?**
 - de la Guyane
 - de Mayotte
 - de la Guadeloupe
 - des îles Glorieuses
- **Dans quelle région de l'UIT se situent les îles Crozet ?**
 - région 1
 - région 2
 - région 3
 - région 4
- **Qui délivre les indicatifs d'appel sur l'île de Mayotte ?**
 - le Préfet
 - l'ANFR
 - le Ministre chargé des Communications Électroniques
 - l'ARCEP

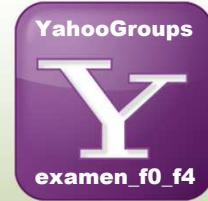


Les questions posées à l'examen

- Vous contactez un radioamateur dont l'indicatif commence par FG. D'où est-il originaire ?
 - de la Guyane
 - de Mayotte
 - de la Guadeloupe – *bonne réponse*
 - des îles Glorieuses
- Dans quelle région de l'UIT se situent les îles Crozet ?
 - région 1 – *bonne réponse*, les îles Crozet sont rattachées aux Terres Australes et Antarctiques Françaises
 - région 2
 - région 3
 - région 4 – *cette région UIT n'existe pas*
- Qui délivre les indicatifs d'appel sur l'île de Mayotte ?
 - le Préfet – *bonne réponse avant décembre 2014*
 - l'ANFR – *bonne réponse depuis décembre 2014*
 - le Ministre chargé des Communications Électroniques
 - l'ARCEP

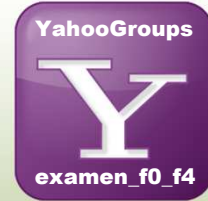


Base de données des
questions ANFR à jour ?



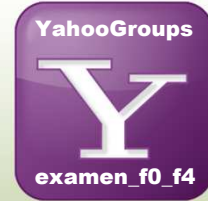
Les questions posées à l'examen

- **Signification de F8VXY ?**
 - radioamateur originaire d'un pays de l'Union Européenne en visite en France pour plus de 3 mois
 - radioamateur originaire d'un pays hors de l'Union Européenne en visite en France pour plus de 3 mois
 - station de radio-club militaire
 - radioamateur ayant un certificat d'opérateur de classe 3
- **Lors de l'activation d'un moulin, le suffixe /P est utilisé quand**
 - on utilise un indicatif spécial temporaire
 - on utilise son propre indicatif d'appel
 - on est propriétaire du moulin
 - l'activation a été acceptée par l'ANFR
- **Quel préfixe est à la fois temporaire et fixe ?**
 - TM
 - TX
 - TO
 - TK



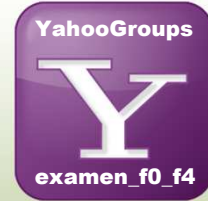
Les questions posées à l'examen

- **Signification de F8VXY ?**
 - radioamateur originaire d'un pays de l'Union Européenne en visite en France pour plus de 3 mois – *bonne réponse*
 - radioamateur originaire d'un pays hors de l'Union Européenne en visite en France pour plus de 3 mois – *faux, l'indicatif d'appel serait de la forme F8WXY*
 - station de radio-club militaire
 - radioamateur ayant un certificat d'opérateur de classe 3
- **Lors de l'activation d'un moulin, le suffixe /P est utilisé quand**
 - on utilise un indicatif spécial temporaire
 - on utilise son propre indicatif d'appel – *bonne réponse*
 - on est propriétaire du moulin
 - l'activation a été acceptée par l'ANFR
- **Quel préfixe est à la fois temporaire et fixe ?**
 - TM
 - TX
 - TO
 - TK – *bonne réponse*



Les questions posées à l'examen

- **Pour l'amateur français en visite dans un pays étranger adhérent à la CEPT, la licence dite CEPT permet sans formalité :**
 - l'usage de son indicatif d'appel précédé du préfixe du pays et suivi de /P ou /M
 - l'exploitation d'une station portable pendant 6 mois maximum
 - l'exploitation d'une station fixe pendant 3 mois maximum
 - l'usage de son indicatif sans modification
- **Indicatif de l'Île de Man ?**
 - DG
 - GD
 - GM
 - GJ
- **Quel est l'organisme qui utilise le préfixe « 4U » ?**
 - OTAN
 - Union Européenne
 - ONU
 - OCDE



Les questions posées à l'examen

- Pour l'amateur français en visite dans un pays étranger adhérant à la CEPT, la licence dite CEPT permet sans formalité :
 - l'usage de son indicatif d'appel précédé du préfixe du pays et suivi de /P ou /M – **bonne réponse**
 - l'exploitation d'une station portable pendant 6 mois maximum
 - l'exploitation d'une station fixe pendant 3 mois maximum
 - l'usage de son indicatif sans modification
- Indicatif de l'Île de Man ?
 - DG
 - GD – **bonne réponse.** *Depuis 2001, le préfixe à utiliser pour les radioamateurs étrangers de passage dans le Royaume Uni commence par un M. Mais le préfixe GD a déjà été attribué à des opérateurs britanniques.*
 - GM
 - GJ
- Quel est l'organisme qui utilise le préfixe « 4U » ?
 - OTAN
 - Union Européenne
 - ONU – **bonne réponse.** *L'ONU n'est pas un pays mais une ONG qui bénéficie d'un préfixe spécial.*
 - OCDE

Radio-Club de la Haute Île



F5KFF / F6KGL

Port de Plaisance

F-93330 Neuilly sur Marne

Le cours de F6KGL

était présenté par F6GPX

Bon week-end à tous et à la semaine prochaine !

**Retrouvez-nous tous les vendredis soir au Radio-Club
de la Haute Île à Neuilly sur Marne (93) F5KFF-F6KGL,
sur 144,575 MHz (FM) ou sur Internet.**

Tous les renseignements sur ce cours et d'autres documents sont disponibles sur notre site Internet, onglet "*Les cours*" puis "*Certificat Radioamateur*"

f6kgl.f5kff@free.fr

<https://www.f6kgl-f5kff.fr>